Nations Unies S/PV.5511

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5511e séance

Vendredi 11 août 2006, à 18 h 30
New York

Président :	Nana Akufo-Addo	(Ghana)
Membres :	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Moeller
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Douste-Blazy
	Grèce	Mme Bakoyannis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Pereyra Plasencia
	Qatar	Le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Beckett
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-46492 (F)

La séance est ouverte à 19 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence, à la table du Conseil, du Ministre des affaires étrangères du Danemark, S. E. M. Per Stig Moeller; du Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Philippe Douste-Blazy; de la Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M^me^ Dora Bakoyannis; du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le cheikh Hamad bin Jassem bin Jadr Al-Thani; de la Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M^me^ Margaret Beckett; et de la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M^me^ Condoleezza Rice.

Au nom du Conseil, je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Liban des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) et M. Mitri (Liban) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/640, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

J'appelle l'attention des membres sur les documents S/2006/571, S/2006/578, S/2006/599, S/2006/621, S/2006/625, S/2006/630 et S/2006/639, lettres datées des 24, 26 et 31 juillet, et des 4, 7, 9 et 11 août 2006, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Liban.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2006/595 et S/2006/626, lettres datées des 29 juillet et 7 août 2006, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que le document S/2006/593, note datée du 28 juillet 2006 du Secrétaire général.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de tout cœur du projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter et je suis particulièrement soulagé de constater que le texte prévoit la cessation totale et immédiate des hostilités. Il est absolument vital que les combats s'arrêtent dès maintenant. Si c'est le cas, je pense que ce projet de résolution rendra possible la conclusion d'un accord de cessez-le-feu durable et viable au cours des prochains jours, et j'espère que ceci sera le début d'un processus visant à régler les problèmes politiques intrinsèques à la région par des moyens pacifiques.

Mais je faillirais à mes devoirs, si je ne disais pas aux membres du Conseil à quel point je suis déçu de constater que le Conseil n'est pas parvenu à cette étape beaucoup, beaucoup plus tôt, et je suis convaincu que ma déception et mes sentiments de frustration sont partagés par des centaines de millions de personnes dans le monde. Depuis des semaines, moi-même et de nombreuses autres personnes avons demandé à maintes reprises une cessation immédiate des hostilités, dans l'intérêt des populations civiles des deux côtés, qui ont enduré des souffrances et des pertes terribles et inutiles. Tous les membres du Conseil doivent savoir que leur incapacité d'agir plus tôt a profondément ébranlé la foi du monde dans l'autorité et l'intégrité du Conseil.

Depuis le 12 juillet, jour où le Hezbollah a lancé une attaque injustifiée contre Israël, tuant huit soldats israéliens et en enlevant deux, le Liban et Israël ont de nouveau sombré dans le chaos de la guerre, de la mort et de la destruction.

Selon le Gouvernement libanais, plus d'un millier de Libanais ont été tués et quelque 3 600 blessés. Environ un quart des habitants du Liban, soit près d'un million de personnes, ont été déplacées. Un trop grand nombre de victimes sont des enfants. En fait, ce conflit

a tué plus d'enfants que de combattants. Les bombardements israéliens ont réduit à l'état de ruines des milliers d'habitations. Ils ont également détruit des dizaines de ponts et de routes. Résultat : plus de 100 000 personnes sont incapables de se mettre à l'abri et les secours ne peuvent les atteindre. En tout temps, des ravages d'une telle ampleur constituent une tragédie. Mais il est encore plus tragique qu'ils soient infligés au peuple libanais au moment précis où celui-ci commençait à avancer véritablement sur la voie de la réforme politique et de la reprise économique.

Les Israéliens, de leur côté, sont une nouvelle fois confrontés à une menace dont ils se croyaient, à juste titre, définitivement à l'abri depuis que, comme le Conseil l'a certifié sur ma recommandation, ils se sont retirés du Liban il y a six ans. Quelque 41 civils israéliens ont été tués et des centaines de milliers – contraints de se réfugier dans les abris ou de fuir leur maison – ont vu leur vie bouleversée par les attaques à la roquette du Hezbollah, qui a effectué ses tirs sans discrimination afin de semer la plus grande terreur possible, ne faisant rien pour distinguer les cibles civiles des cibles militaires et mettant en danger la vie des civils de son propre camp en procédant à ses tirs depuis des zones habitées.

Pire, les dommages ne s'arrêtent pas aux limites du Liban et d'Israël. Une région qui ne pouvait guère se permettre de vivre un nouveau chapitre de violence et de connaître une nouvelle source d'instabilité a de nouveau été embrasée. Les extrémistes ont reçu de nouvelles munitions. L'ONU a elle-même été la cible de protestations et d'acte de violence, en dépit des efforts humanitaires qu'elle déploie, notamment par l'entremise de nos courageux Casques bleus de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), afin de porter secours aux personnes prises entre les tirs croisés. La FINUL a dû faire face à une situation pour laquelle elle n'était ni mandatée ni équipée.

Je suis plein de fierté et d'admiration pour le courage de ces hommes et de ces femmes qui servent sous la bannière de l'ONU et, en fait, pour le courage de tous les travailleurs humanitaires. Depuis le 12 juillet, ils font montre d'une incroyable bravoure en s'acquittant de leurs fonctions au milieu des combats intenses, dans lesquels 16 membres du personnel des Nations Unies ont été blessés et 5 autres ont tragiquement péri.

En effet, la ténacité de la FINUL a rendu possible la solution diplomatique que vous, les membres du Conseil de sécurité, venez de concevoir. Sans cela, vous auriez eu à envisager la décision difficile de procéder au retrait de la FINUL. En fait, c'est peut-être une décision que vous allez être amenés à envisager dans les heures et les jours qui viennent si l'appel à la cessation immédiate des hostilités énoncé dans le projet de résolution reste lettre morte.

Ainsi, ce projet de résolution n'a que trop tardé. Il marque un pas décisif dans la bonne direction. Je suis heureux que les membres du Conseil soient parvenus à aplanir leurs divergences, conciliant un grand nombre de leurs vues, et j'espère qu'ils adopteront ce texte à l'unanimité. Une fois que cela aura été fait, il faudra qu'ils agissent avec la même détermination pour que leur décision soit pleinement respectée sur le terrain.

Avant tout, il faut que les convois humanitaires et les secouristes reçoivent l'assurance qu'ils peuvent circuler sans danger et accéder aux personnes qui ont besoin d'aide. Aussitôt que les combats auront cessé commencera la tâche gigantesque consistant à aider les personnes à rentrer chez elles en toute sécurité et à rebâtir leur vie.

Deuxièmement, les éléments centraux du projet de résolution sont, à juste tire, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux résolutions 425 (1978), 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité. Il est primordial que la communauté internationale apporte tout l'appui possible au Gouvernement libanais afin qu'il puisse exercer cette souveraineté. Le Gouvernement, par l'entremise de ses forces armées régulières et de sa police, doit être capable d'asseoir son autorité dans l'ensemble du pays et le long de toutes ses frontières, en particulier en empêchant la circulation illégale et déstabilisatrice d'armes. Ce n'est qu'en présence d'une seule autorité et d'une seule main armée que l'on pourra espérer une stabilité durable. L'État libanais, comme n'importe quel autre État souverain, doit avoir le monopole de l'emploi de la force sur son propre territoire.

Cela implique, bien sûr, un retrait israélien total et immédiat du territoire libanais. Pour cela, nous disposons dorénavant d'un scénario très clair.

La décision du Gouvernement libanais de déployer dans le sud 15 000 membres de ses forces armées constitue un progrès important. Cela dit, bien que l'armée ait la capacité et la volonté de procéder à ce déploiement, le Gouvernement a admis qu'il avait

besoin d'aide. La décision du Conseil de renforcer le mandat et les effectifs de la FINUL représente donc un aspect vital du dispositif.

Une nouvelle tâche, peut-être encore plus difficile et plus périlleuse que la précédente, attend désormais la FINUL. Il est primordial qu'elle soit robuste et efficace et qu'elle veille à ce qu'aucun vide ne soit créé entre le retrait israélien et le déploiement des forces libanaises. À l'évidence, la FINUL aura de toute urgence besoin de renforts et de matériel militaire de pointe pour s'acquitter de cette nouvelle mission. Le Conseil ne peut pas se permettre de relâcher ses efforts ne serait-ce qu'une minute. J'exhorte ses membres à entamer sans tarder des consultations étroites avec les fournisseurs de contingents, actuels et potentiels, en vue d'obtenir au plus vite les forces additionnelles nécessaires avant que la situation sur le terrain n'échappe une nouvelle fois à tout contrôle. De même, j'exhorte le Conseil à veiller à la fourniture de l'équipement requis.

J'engage également tous les donateurs potentiels à répondre rapidement aux demandes d'aide financière formulées par le Gouvernement libanais, qui lutte pour rebâtir son pays dévasté.

D'aucuns pourraient être réticents à le faire sans avoir de sérieuses garanties que, cette fois-ci, la paix perdurera. Or, de telles garanties sont primordiales. Elles ne doivent pas uniquement s'appuyer sur la cessation des hostilités ou sur le déploiement d'une force de paix élargie, mais aussi sur le règlement des problèmes politiques fondamentaux, comme la libération des prisonniers, à commencer par ceux pris en otages, et le règlement de la question des fermes de Chebaa conformément à la résolution 1680 (2006).

De mon côté, je m'attellerai sur le champ à la tâche qui m'est confiée dans le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous venons de recevoir une terrible leçon sur les risques qu'il y a à laisser les problèmes dégénérer. Nous devons désormais tous savoir que tant qu'une affaire n'a pas été réglée jusqu'au bout, elle ne pourra manquer de nous prendre au dépourvu.

Le Gouvernement libanais se réunira demain, et le Cabinet israélien dimanche, pour examiner la résolution. Pendant le week-end, je m'emploierai à fixer, de concert avec les deux parties, l'heure et la date exactes à laquelle le cessez-le-feu entrera en vigueur.

Cela fait trop longtemps que le Liban est une victime. Aux prises avec une transformation politique inachevée depuis la fin de la guerre civile, il demeure un échiquier sur lequel tant les acteurs nationaux que régionaux ont pu mener à bien leurs projets dictés par des intérêts personnels. Cette exploitation d'un pays vulnérable est honteuse. Elle a sapé les efforts louables de nombreux citoyens libanais pour consolider leur pays en tant qu'État souverain, indépendant et démocratique.

Le Liban et son peuple méritent mieux que cela. Ils méritent de recevoir l'appui sans réserve de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour faire tomber les chaînes de l'ingérence extérieure et des conflits internes. Pour ce faire, il sera nécessaire que toutes les parties et les acteurs concernés au niveau régional, y compris les Gouvernements syrien et iranien, créent à la fois un consensus national entre les Libanais et établissent une coopération constructive fondée sur la bonne volonté mutuelle et un dialogue soutenu.

En effet, au cours des cinq dernières semaines, il nous a été rappelé une fois encore à quel point le Moyen-Orient est devenu une région fragile, en proie à des tensions, déchirée par les crises – aujourd'hui sans doute encore plus complexe et difficile que jamais auparavant. Il connaît maintenant des changements, des revirements et des réalignements sur une échelle, et d'une importance stratégique, que nous n'avions pas connue depuis que les puissances coloniales se sont retirées à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce qui est peut-être encore plus inquiétant encore que la destruction physique, ce sont les changements qui se sont produits dans la perception des choses, tant dans la région qu'au-delà. Il est fort probable que le Moyen-Orient, qui figure depuis longtemps au premier rang de l'ordre du jour du Conseil, y demeure pour de nombreuses années à venir.

Le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter n'est qu'une première mesure qui va dans le sens de l'approche globale qui est requise. D'autres mesures seront à prendre – un grand nombre de mesures. Afin d'empêcher encore une autre éruption de violence et d'autres effusions de sang, la communauté internationale doit maintenant être prête à offrir un appui soutenu et une aide durable à la reconstruction politique et économique du Liban, et également à faire face au contexte plus large de la crise qui règne dans la région.

En particulier, nous ne devons pas nous détourner des effusions de sang, de la souffrance et des épreuves que continuent d'endurer les civils palestiniens à Gaza et en Cisjordanie ni du danger que représentent les roquettes Qassam qui continuent de menacer les communautés israéliennes qui vivent près de la bande de Gaza. La réalisation de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient faciliterait sans aucun doute le règlement des conflits dans d'autres zones de la région, et vice-versa. Par conséquent, les différentes crises dans la région doivent dorénavant être abordées non pas isolément ou bilatéralement mais en tant que faisant partie intégrante d'un effort global, entériné et soutenu par le Conseil, visant à réaliser la paix et la stabilité dans la région tout entière.

Les crises parallèles des dernières semaines au Liban et à Gaza ont prouvé, une fois encore, qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. La guerre n'est pas – je répète, la guerre n'est pas – la poursuite de la mise en œuvre de politiques par d'autres moyens. Au contraire, elle constitue un échec catastrophique du savoir-faire et de l'imagination politiques – un détrônement des politiques pacifiques de la primauté dont elles devraient jouir. En adoptant aujourd'hui la première mesure vers la fin des combats au Liban, le Conseil réaffirme tardivement cette primauté – tel que les pères fondateurs de cette Organisation auraient souhaité qu'il le fasse.

Seules les solutions politiques seront viables à long terme. Les traités de paix entre Israël et l'Égypte, et entre Israël et la Jordanie, sont des manifestations d'arrangements et d'accords politiques stables. Par l'intermédiaire de ces traités, les dirigeants des pays intéressés ont courageusement apporté la stabilité et la paix à des frontières qui auparavant étaient en proie à la violence, et par conséquent à leurs peuples. Par la suite, des dispositions semblables reposant sur des fondations qui sont bien connues de nous tous, devront être mises en œuvre le long de toutes les frontières où règne un conflit. Seules des solutions globales peuvent apporter une paix durable.

L'Organisation des Nations Unies est pour une solution juste à toutes ces questions. Nous sommes pour la sécurité au Liban, en Israël et dans la région. Nous sommes pour une solution globale et nous devons par conséquent faire tout ce qui est en notre pouvoir pour apporter une réponse à toutes les différentes questions et à tous les conflits dans la région, distincts mais étroitement liés, qu'ils soient manifestes ou latents. Tous nouveaux atermoiements ne pourront que signifier d'autres pertes en vies humaines, d'autres espoirs brisés et un nouveau déclin du statut et de l'autorité du Conseil et de l'Organisation.

Nous devons épargner aux peuples du Liban, d'Israël et de la région dans son ensemble toute nouvelle effusion de sang – aujourd'hui et dans les mois et les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Je donne la parole à S. E. M^me^ Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M^me^ Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de me joindre à vous tous pour appuyer cet important projet de résolution. Nous sommes réunis aujourd'hui grâce à la bonne foi et au dur labeur de nombreux membres de la communauté internationale. Je souhaite vous remercier tout particulièrement, Secrétaire général Annan. Je souhaite remercier le Ministre des affaires étrangères français Douste-Blazy pour son dur labeur et pour le travail effectué par son gouvernement, ainsi que les coauteurs du projet de résolution. Mais, bien entendu, c'est au Premier Ministre Siniora du Liban et à son gouvernement et au Premier Ministre Olmert d'Israël et à son gouvernement que nous devons nos remerciements les plus vifs. Ces dirigeants démocratiques ont servi leurs peuples avec courage en cette période extrêmement éprouvante et tumultueuse.

Grâce à l'adoption de ce projet de résolution, la communauté internationale contribuera à ouvrir une voie vers la paix durable entre le Liban et Israël qui mettra fin à la souffrance et à la violence du mois dernier. Le statu quo qui a hâté l'éclatement de ce conflit était instable. Depuis le début du conflit, nous avons cherché à mettre fin immédiatement aux combats. Mais nous avons également insisté sur le fait qu'un cessez-le-feu durable requérait un changement déterminant du statu quo, qui a donné naissance à cette guerre. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui jette les bases de la réalisation de cet objectif car grâce à celui-ci un Liban nouveau et plus fort pourra voir le jour, avec l'aide internationale. Maintenant commence le dur et urgent labeur de mise en œuvre.

Ce projet de résolution atteint trois objectifs importants. Premièrement, il assure une cessation

totale des hostilités. Il est également souligné que les soldats israéliens enlevés doivent être libérés sans conditions. Le Hezbollah doit cesser immédiatement toutes ses attaques contre Israël et Israël doit cesser immédiatement toutes les offensives militaires au Liban, tout en se réservant le droit de tout État souverain à se défendre. Je crois comprendre que le Cabinet libanais votera samedi sur la résolution et le Gouvernement israélien dimanche. Comme vient de le faire observer le Secrétaire général, il aidera les parties à établir un calendrier pour la mise en œuvre de cette très importante cessation des hostilités.

Outre le respect de l'appel lancé dans le projet de résolution à une cessation totale des hostilités, nous considérons que toutes les parties doivent prendre des mesures pour protéger les civils, comme elles ont été appelées à le faire selon les quatre principes de l'accord de 1996. Nous appelons instamment les Gouvernements libanais et israélien à s'engager à mettre fin à la violence à grande échelle. Le Hezbollah se trouve face à un choix très clair entre la guerre et la paix, et le monde doit aider à garantir que son choix sera le bon.

Deuxièmement, ce projet de résolution aidera le Gouvernement démocratique du Liban à élargir son autorité souveraine, comme cela avait été demandé dans la résolution 1559 (2004). Cela se fera par la création d'une nouvelle force internationale s'appuyant sur la force actuelle des Nations Unies au Liban, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Bien qu'elle porte le même nom, il ne s'agira pas de la même force; ce sera une FINUL renforcée. Comme l'a demandé le Gouvernement libanais, cette nouvelle force disposera d'un mandat élargi, d'un champ d'action plus large, d'un matériel plus performant et d'effectifs beaucoup plus importants : l'objectif est de 15 000 soldats, soit une multiplication par sept de son effectif actuel.

Les forces armées libanaises, ainsi que cette nouvelle force de stabilisation, se déploieront dans le sud du pays pour protéger le peuple libanais et garantir qu'aucun groupe armé tel que le Hezbollah ne pourra menacer la stabilité. Au fur et à mesure de ce déploiement, Israël se retirera en deçà de la Ligne bleue. Le projet de résolution d'aujourd'hui exprime clairement qu'il s'agit là de processus parallèles, et il appelle à l'ouverture des ports et aéroports libanais, et nous nous attendons à ce que ceux-ci servent à des objectifs dont le caractère civil peut être vérifié.

Avec le déploiement et le retrait, un cessez-le-feu intégral entrera en vigueur. Le Conseil a dit qu'il compte adopter un autre projet de résolution avec d'autres mesures permettant que ce cessez-le-feu devienne permanent. Nous attendons aussi avec beaucoup d'intérêt les propositions du Secrétaire général pour une pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), y compris la question du désarmement. Pour continuer de renforcer la démocratie libanaise, la communauté internationale va aussi imposer un embargo contraignant sur toutes les armes entrant dans ce pays sans le consentement du Gouvernement. Et aujourd'hui, nous appelons tous les États, et notamment l'Iran et la Syrie, à respecter la souveraineté du Gouvernement libanais et la volonté de la communauté internationale.

Enfin, le projet de résolution expose clairement les principes politiques permettant de garantir une paix durable : pas de forces étrangères et pas d'autres armes ni autorités au Liban que celles du Gouvernement libanais indépendant, qui doit exercer la pleine souveraineté sur l'ensemble de son pays. Ces principes représentent un consensus international déjà ancien, exprimé pour la première fois dans la résolution 425 (1978), puis affirmé par l'Accord de Taëf et réaffirmé dans les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). Le 16 juillet, les dirigeants du Groupe des Huit ont fait leurs ces mêmes conditions politiques à Saint-Pétersbourg, et 10 jours plus tard le Groupe de contact sur le Liban a déclaré son appui à ces principes lors de la Conférence de Rome.

Le projet de résolution offre aussi un moyen d'avancer vers la mise en œuvre de la résolution 1680 (2006), traitant la délimitation de la frontière libanaise, y compris les fermes de Chebaa. Nous devons garantir la sécurité d'Israël et respecter le cadre sous-jacent pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région, conformément à la résolution 425 (1978).

Ce jour ne marque en aucun cas la fin de nos efforts conjoints. À bien des égards, le dur labeur de la diplomatie ne fait que commencer. À bien des égards, même si nous espérons que le projet de résolution aboutira à la cessation des hostilités à grande échelle, personne ne peut s'attendre à une fin immédiate de tous les actes de violence. Les conditions permettant l'émergence d'une paix durable doivent être favorisées dans la durée, avec la bonne volonté des Gouvernements libanais et israélien et avec l'engagement soutenu de la communauté internationale que nous avons lancé ici.

Notre défi le plus pressant est maintenant d'aider des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Liban à rentrer chez eux pour reconstruire leur vie. La reconstruction du Liban sera dirigée par le Gouvernement libanais, mais elle nécessitera la générosité de toute la communauté internationale. Pour leur part, les États-Unis continueront de travailler avec les Gouvernements libanais et israélien pour soulager les souffrances du peuple libanais. À l'instar du Secrétaire général, je salue le travail extraordinaire réalisé par le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies qui, au péril de leur vie, ont pris fait et cause, durant cette période turbulente, pour les personnes qui souffrent.

Les États-Unis ont déjà alloué d'importantes ressources aux efforts humanitaires au Liban et en Israël. Et dans les jours et semaines critiques qui suivront la cessation des hostilités, nous comptons en faire encore plus, en commençant dès maintenant par une augmentation de notre assistance immédiate au Liban, qui va passer à 50 millions de dollars. Les États-Unis assureront une étroite coordination avec d'autres donateurs importants, avec les institutions financières internationales et avec tous ceux qui s'engagent en faveur de l'avenir du Liban. Nous allons aussi encourager une participation active du secteur privé à la reconstruction du Liban. Par nos efforts conjoints, nous devons aider le peuple libanais à sortir de ce conflit plus prospère et plus fort que jamais.

Ce dernier mois a été marqué par des souffrances, des peines et des deuils écrasants, à la fois au Liban et en Israël. Le projet de résolution précise avec une clarté tout à fait bienvenue que cette tragédie a débuté six ans après qu'Israël s'est retiré intégralement du Liban, lorsque le Hezbollah a traversé une frontière internationale, a capturé et tué des soldats israéliens, et a commencé à lancer des milliers de roquettes sur des villes israéliennes. Le Hezbollah et ses parrains ont amené la dévastation à la population libanaise, l'entraînant dans une guerre qu'elle n'avait pas choisie et se servant d'elle comme boucliers humains.

Les populations du Moyen-Orient vivent depuis trop longtemps à la merci d'extrémistes. Il est temps de construire un avenir plus porteur d'espoir. Le projet de résolution nous en montre la voie. Il est maintenant de la responsabilité solennelle de la communauté internationale d'aider le peuple libanais et le peuple israélien à transformer cette tragédie en nouvelle possibilité – une possibilité de surmonter d'anciens schémas de violence et de bâtir de nouvelles fondations pour une paix stable, durable et globale.

Nous nous sommes lancés sur une voie ambitieuse. Mais cette voie est la bonne. C'est la seule voie réaliste et efficace. Et nous devons la suivre jusqu'au bout, car c'est le seul moyen d'aider le peuple libanais, le peuple israélien et les autres peuples du Moyen-Orient à instaurer la paix durable à laquelle ils aspirent et qu'ils méritent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Philippe Douste-Blazy.

M. Douste-Blazy : Enfin, le Conseil de sécurité des Nations Unies décide l'arrêt de la guerre au Liban et en Israël. Enfin, il est mis fin aux destructions, aux centaines de milliers de déplacés de part et d'autre de la frontière, à une situation économique et humanitaire chaque jour de plus en plus dramatique. La communauté internationale prend aujourd'hui ses responsabilités, nous prenons nos responsabilités. Certes, le temps de la négociation a semblé, aux yeux de certains, repousser le temps de la décision. Mais pour la France et pour l'ensemble du Conseil de sécurité, il s'agissait d'aboutir à une solution globale et politique de long terme.

La France, depuis le début du conflit, a appelé à une cessation immédiate des hostilités, à une levée du blocus imposé aux ports et aéroports libanais, au retour des civils déplacés. Nous devons ensuite créer les conditions d'une sortie de crise, permettant très vite de parvenir à un cessez-le-feu durable. Il en va de la stabilité et de l'équilibre du Liban et d'Israël, mais aussi de la région dans son ensemble.

Le règlement auquel nous avons travaillé doit, le Président de la République française l'a rappelé, respecter une double exigence : permettre le rétablissement de la souveraineté du Liban sur la totalité de son territoire et garantir le droit d'Israël à la sécurité.

La France a pris une part très active dans la recherche d'une solution. La France est liée au Liban par des liens historiques et culturels profonds, mais aussi par des relations fortes et continues avec les pays de la région. Elle est également très attachée à la souveraineté et à l'indépendance de ce pays. C'est fort de cette exigence et fort des liens étroits tissés avec l'ensemble des acteurs que la France tient à réaffirmer le droit d'Israël à la sécurité.

C’est dans cette perspective aussi, et dans cet esprit, que la France a travaillé de façon intensive avec ses partenaires, dont les États-Unis, que je remercie pour leur appui, et tout particulièrement la Secrétaire d’État, M^me^ Condoleezza Rice, à l’élaboration d’un projet de résolution qui prenne en compte l’ensemble de ces éléments.

Des éléments décisifs sont intervenus qui ont permis le résultat présent. Le Conseil des ministres libanais a annoncé son intention de déployer son armée au Sud-Liban, avec l’appui de la FINUL. La France a salué cette initiative qu’elle considère comme un événement majeur. C’est un tournant historique pour ce pays.

Or, le déploiement de l’armée libanaise constitue un élément essentiel de la restauration de la souveraineté et de l’autorité du Liban sur l’ensemble de son territoire. Cette décision répond par ailleurs à une demande récurrente de la communauté internationale, figurant dans de nombreuses résolutions. Nous avions le devoir de respecter cette décision. Il était de notre responsabilité d’en prendre acte.

Le Liban et Israël nous ont soumis, l’un et l’autre, certaines demandes. Ils nous ont fait part de certaines attentes. La France les a entendues, la communauté internationale y a répondu. C’est le sens de cette résolution. Cela nous paraît la meilleure garantie d’un cessez-le-feu durable et d’une solution à long terme.

L’essentiel, dans un premier temps, est d’obtenir une cessation des hostilités, mais aussi l’enclenchement immédiat d’un processus qui verra le déploiement de l’armée libanaise au sud, avec l’aide d’une FINUL renforcée. Cela se fera de façon concomitante avec le retrait graduel, progressif, de l’armée israélienne au sud de la Ligne bleue. Il est également indispensable d’amorcer un règlement des questions frontalières, et en particulier des fermes de Chebaa. Cette question est au coeur du conflit. Pour la première fois, cette résolution engage un processus, sous l’égide du Secrétaire général, pour traiter de cette question. Le Conseil de sécurité à cet égard a pris dûment note du plan en sept points de M. Siniora.

Enfin, nous avons souhaité fixer, dès à présent, les principes et les éléments d’un cessez-le-feu durable et d’une solution politique d’ensemble. Par cette résolution, le Conseil de sécurité répond à la demande des autorités libanaises de renforcer la FINUL, en proposant de lui adjoindre jusqu’à 15 000 hommes. Je souhaite à cette occasion rendre solennellement hommage aux personnels des Nations Unies au Liban, qui ont fait preuve d’abnégation et de courage dans cette crise, et dont certains ont malheureusement payé de leur vie leur dévouement à la cause de la paix.

Je tiens ici à préciser que le mandat dont le Conseil de sécurité dote la FINUL n’est pas un mandat d’imposition de la paix. La FINUL assistera le Gouvernement libanais dans plusieurs de ses missions : déploiement de son armée au Sud, assistance humanitaire aux populations, aide au retour des déplacés. Elle sera également chargée de surveiller la cessation des hostilités, puis d’observer le respect par les parties du cessez-le-feu permanent et de la Ligne bleue.

Nous appelons toutes les parties à respecter strictement les personnels, équipements et enceintes des Nations Unies, dont la sécurité doit être assurée en toutes circonstances. La France estime enfin indispensable que de nombreux pays puissent répondre favorablement et rapidement à la demande des autorités libanaises, en contribuant au renforcement de la FINUL. La France, qui est déjà présente au sein de la FINUL, examinera, avec ses partenaires européens, l’éventuel soutien supplémentaire qu’elle sera en mesure d’apporter à cette force.

Je souhaite qu’aujourd’hui soit le premier jour de la restauration de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Ce que le Conseil de sécurité offre aujourd’hui au Liban, il importe que la communauté internationale l’offre demain au peuple palestinien. Il en va de la vie et de l’espoir de millions de personnes qui comptent sur nous. Il en va aussi de l’avenir de toute une région qui a trop souffert et qui doit renouer avec la paix. Le message de la communauté internationale est clair : il s’agit de sortir d’une culture de haine, de défiance, de rejet, à une culture de confiance, d’écoute et de dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani.

Le cheikh Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d’abord remercier les délégations de la France et des États-Unis des efforts qu’elles ont déployés récemment pour améliorer le libellé du projet de résolution qu’ils ont présenté au Conseil de sécurité concernant la situation au Moyen-Orient.

Tout en les remerciant d'avoir pris en considération certains des éléments importants soulevés quant au fond du projet de résolution, je réaffirme notre position, à savoir que pour mettre fin à l'effusion de sang d'innocents, le Conseil de sécurité aurait dû adopter une résolution prévoyant un cessez-le-feu immédiat dès le premier jour des hostilités actuelles et traiter des autres questions ultérieurement.

Toutefois, cette conviction n'indique pas forcément que nous sommes satisfaits de l'adoption d'un projet de résolution qui n'est pas équilibré et qui passe sous silence les facteurs historiques, sociaux et géopolitiques complexes qui se sont accumulés et qui ont atteint leur paroxysme dans la situation que connaît actuellement la région. Le projet de résolution ne tient pas dûment compte des intérêts, de l'unité, de la stabilité et de l'intégrité territoriale du Liban. C'est pourquoi nous avons encore des observations à formuler à propos du projet de résolution.

Le projet de résolution n'évoque pas de façon claire et explicite les horreurs de la destruction causée par l'agression israélienne contre des civils innocents et les infrastructures libanaises. En outre, il n'énonce pas clairement la responsabilité juridique et humanitaire d'Israël dans cette destruction et ne traite pas de façon équilibrée la question des prisonniers libanais, des détenus et des personnes enlevées qui se trouvent dans les prisons israéliennes, en dépit du fait que l'échange de prisonniers et de détenus est le moyen logique et réaliste de résoudre ce problème.

Néanmoins, nous avons accepté le projet de résolution dans son libellé actuel pour mettre un terme aux effusions de sang d'innocents et pour épargner au Liban et à la région d'autres horreurs et d'autres destructions.

Pour nous, il est entendu que, une fois le projet de résolution adopté, il fait obligation aux deux parties de cesser les hostilités et prévoit le retrait immédiat des forces israéliennes du Sud-Liban; toute violation commise entre la fin des hostilités et la mise en oeuvre du retrait et la mise en place du cessez-le-feu sera régie par l'accord d'avril 1996. Par ailleurs, le projet de résolution permettra la réouverture des ports et aéroports libanais et le retour des personnes déplacées dans leur foyer immédiatement après son adoption. Nous estimons également qu'en vertu du projet de résolution, la responsabilité de remédier aux phénomènes armés dans le sud relève du Gouvernement libanais et de lui seul, et que la zone située entre la Ligne bleue et le fleuve Litani relève du contrôle exclusif du Gouvernement libanais.

Nous nous félicitons que le projet de résolution se limite à augmenter les effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), que les dispositions du Chapitre VI de la Charte resteront d'application en ce qui concerne son mandat et que, comme les auteurs du projet me l'ont assuré, toute référence faite à des forces internationales dans le projet de résolution se réfère à la FINUL. Nous saisissons cette occasion pour demander aux États fournisseurs de contingents ou aux États qui auraient l'intention d'en fournir à la FINUL de dépêcher rapidement leurs soldats.

En outre, nous croyons comprendre que le Secrétaire général prendra d'urgence toutes les mesures nécessaires pour régler la question des fermes de Chebaa conformément aux dispositions du plan en sept points entériné par le Gouvernement libanais à cet égard. Nous sommes convaincus qu'il demeure possible pour le Conseil de jouer un rôle efficace et important dans le règlement de cette crise. Nous œuvrerons avec les États épris de paix pour assurer le suivi de cette question dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité au Liban.

Je voudrais m'arrêter sur le paragraphe 18 du projet de résolution, qui souligne la nécessité d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. L'incapacité à traiter d'une manière efficace et objective cette crise et ses causes profondes a plongé la région dans de vives turbulences et tensions, qui ont débouché sur la situation actuelle au Liban et en Palestine. Nous avons tous assisté, et continuons malheureusement d'assister, à l'agression continue dirigée contre Gaza et ses habitants.

Je tiens à informer le Conseil que le Conseil de la Ligue des États arabes a décidé à l'unanimité de saisir une nouvelle fois le Conseil de sécurité de la question du conflit arabo-israélien, maintenant que tout le monde a reconnu l'échec du processus de paix dans sa forme actuelle. Tous les États arabes demanderont officiellement que le Conseil de sécurité tienne une séance de haut niveau en septembre prochain afin de convenir d'une nouvelle marche à suivre en vue d'instaurer une paix juste dans la région suivant un calendrier précis.

Le Conseil de sécurité assume une très grande responsabilité à l'égard des millions d'habitants de la région, qui voient leur vie et leur avenir menacés et

vivent un véritable enfer en raison de ce conflit. Le Conseil est tenu de s'acquitter de cette responsabilité d'une manière efficace, juste et totale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2006/640) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1701 (2006).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je donne la parole à S. E. M^me^ Dora Bakoyannis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M^me^ Bakoyannis (Grèce) (*parle en anglais*) : Voilà un mois que le monde assiste à un nouveau chapitre tragique de l'histoire du Moyen-Orient, marqué par l'exacerbation des souffrances intolérables dont pâtit depuis longtemps la région. Nous sommes tous hantés par les images de ces enfants et de ces mères sans défense, blessés, malades et abattus dans l'un et l'autre camp et par l'ampleur indicible et inimaginable des destructions et des souffrances. Cela montre qu'une fois de plus, nous, la communauté internationale, n'avons pas su satisfaire aux espoirs, rêves et aspirations de ces peuples.

Depuis que la crise actuelle a éclaté, la Grèce appelle à un cessez-le-feu immédiat. La guerre n'est et ne peut être une réponse à quoi que ce soit. La violence n'a jamais réglé aucun problème. Elle a pour seul résultat d'engendrer plus de violence et de former une nouvelle génération remplie de haine, privée de tout espoir et animée d'une soif de vengeance – ce qui favorise l'extrémisme et le terrorisme.

Il n'y a pas plusieurs années mais plusieurs décennies que le Moyen-Orient subit ce cycle incessant de guerres cruelles et de paix instable, de promesses non tenues et de vies perdues – tragédie indicible. L'histoire a maintes fois prouvé que ni la victoire sur le champ de bataille ni la violence aveugle contre les civils innocents, ni les attentats-suicide à la bombe ou les attaques de roquettes Katioucha, n'ont jamais résolu et ne résoudront jamais les problèmes du Moyen-Orient, ou de n'importe quelle autre région. Ce sont des problèmes qui exigent des solutions politiques conçues par des voies diplomatiques, dans un esprit de compromis, de respect mutuel et d'acceptation.

C'est précisément ce que tente de faire la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui. Elle offre la base d'une solution politique à ce problème de longue date qui, il faut l'admettre, est extrêmement complexe et difficile. Elle fournit également le cadre d'un processus politique doté d'objectifs concrets ainsi que de conditions et d'échéances précises.

Le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du Liban est la toute première de ces conditions. L'application pleine et entière des résolutions 425 (1978), 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité est primordiale. Après tout, c'est une question de principe que toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être pleinement respectées et mises en œuvre.

Ces deux dernières années, la communauté internationale a accompli un travail exceptionnel pour libérer le Liban de toute présence étrangère. Il est donc inconcevable qu'elle accepte l'occupation étrangère de quelque partie que ce soit du territoire national libanais. L'occupation par des forces étrangères, où que ce soit dans le monde, ne saurait en aucun cas et sous aucun prétexte être acceptée. Il est impératif que le Gouvernement libanais prenne immédiatement le contrôle effectif du territoire libanais dans son intégralité avec le retrait des forces militaires israéliennes et le déploiement de l'armée libanaise. Il est également impératif de procéder, dans les plus brefs délais, à la démarcation des frontières internationales du Liban, y compris les fermes de Chebaa. Il conviendrait qu'en présentant ses propositions, le Secrétaire général prenne en considération le plan Siniora en sept points.

Dans le même temps, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité sont bien

comprises. Il importe d'y répondre comme il faut. Nous continuons toutefois de penser que, tout en préservant son droit à la légitime défense, Israël est tenu de respecter ses obligations en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Nous considérons cette résolution comme un premier pas, mais un pas fondamental, vers une paix viable et durable. Nous savons pertinemment qu'il reste énormément à faire. Nous devons nous assurer que cette résolution sera pleinement mise en œuvre. L'effusion de sang doit cesser, et ce dès maintenant. Les bombardements doivent cesser, et ce dès maintenant. Les souffrances des civils doivent cesser, et ce dès maintenant.

La Grèce a immédiatement rejoint la vaste action humanitaire mise en œuvre au Liban. Mais, les hostilités en cours limitent notre capacité à atteindre ceux qui en ont le plus besoin et à atténuer leurs souffrances.

Maintenant que l'on peut espérer la fin prochaine des hostilités, nous sommes prêts à participer, aux côtés du reste de la communauté internationale et, en particulier, des pays de la région, aux immenses efforts qui vont être déployés pour reconstruire le pays en ruines, organiser le retour immédiat des réfugiés et, espérons-le, ouvrir une ère nouvelle pour le Liban et Israël.

C'est à cet égard que cette résolution mérite notre soutien et, surtout, notre engagement de travailler avec la plus grande énergie dans les jours à venir pour franchir les étapes cruciales si nous voulons que nos efforts produisent des résultats tangibles et ne se soldent pas par un nouvel échec décevant.

C'est dans cet esprit que nous prions instamment toutes les parties de mettre de côté leurs craintes et leurs déceptions et, si difficile que cela soit, de consentir aux engagements et aux efforts nécessaires afin de sortir de la crise actuelle et de bâtir un avenir meilleur pour leurs peuples.

En cette conjoncture particulièrement critique de l'histoire du Moyen-Orient, nous ne devons pas perdre de vue la situation d'ensemble et nous laisser aller à oublier les souffrances endurées par le peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La question de Palestine, qui se situe au cœur du conflit au Moyen-Orient, doit être réglée de toute urgence. Il est évident qu'aussi longtemps que la question de Palestine restera en suspens la paix ne régnera pas dans la région.

Nous devons nous employer à créer le plus rapidement possible les conditions nécessaires à une véritable reprise du processus de paix aux fins d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que sur le mandat de Madrid et le principe de l'échange de territoires contre la paix, pour le bien de tous les habitants de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M^me^ Margaret Beckett, membre du Parlement, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M^me^ Beckett (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite vivement de l'adoption de cette résolution. Ses objectifs sont clairs : obtenir une cessation totale des hostilités, créer un espace pour l'effort d'aide humanitaire urgent et enclencher le processus qui aboutira à un cessez-le-feu permanent et à une paix durable. Ce dernier point est essentiel. C'est la raison pour laquelle il a fallu mener des négociations longues et intenses pour parvenir à la décision d'aujourd'hui. Il nous fallait élaborer une résolution qui dépasse le court terme et qui offre la perspective d'une solution durable. Cela signifiait qu'il fallait s'entendre sur un texte qui prenait suffisamment en compte les positions des deux parties : les Gouvernements souverains et élus du Liban et d'Israël. Cela n'était pas simple et a nécessité du temps et des efforts. Mais le Royaume-Uni est fermement convaincu que c'était la chose à faire.

La résolution souligne que la communauté internationale est déterminée à aider le peuple et le Gouvernement libanais à prendre un nouveau départ, car il n'est pas possible de revenir à la situation antérieure. Nous en avons vu beaucoup trop clairement les tragiques conséquences ces dernières semaines : des centaines de morts – principalement des civils –, des milliers de blessés et des centaines de milliers de déplacés. Nous partageons leur peine et nous présentons nos condoléances aux Gouvernements libanais et israélien, ainsi qu'aux familles de tous ceux qui ont été touchés, pour les pertes qu'ils ont subies. Ces tragédies ne doivent pas se renouveler et nous ferons tout ce qu'il nous est possible de faire pour

aider le Liban à aller de l'avant et à vivre dans la paix et la prospérité avec tous ses voisins.

La priorité immédiate est de régler la crise humanitaire. Les organismes des Nations Unies œuvrent sans relâche, mais affrontent une situation extrêmement difficile sur le terrain. Nous espérons qu'une cessation totale des hostilités permettra d'identifier rapidement ces efforts et ceux des autres organisations de secours et des donateurs bilatéraux; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) aura à cet égard un rôle important à jouer.

Le Royaume-Uni jouera son rôle à part entière. Nous sommes en train de prendre des mesures pour fournir un appui concret et d'autres formes d'aide au Gouvernement libanais. L'équipe britannique d'experts en matière d'aide humanitaire et des experts en reconstruction après un conflit se sont rendus au Liban, et le Premier Ministre Blair a pris contact avec le Premier Ministre Siniora en ce qui concerne les manières dont le Royaume-Uni peut appuyer l'effort de relève. Le Royaume-Uni contribue 6,2 millions de livres sterling pour répondre aux besoins prioritaires du Liban en matière de secours. La plus grande partie de cette aide sera fournie par le biais des organismes des Nations Unies. Nous appuierons également la Croix-Rouge et un certain nombre d'organisations non gouvernementales, dont le rôle sera essentiel.

Lorsqu'elle est confrontée à une crise, la communauté internationale contribue souvent généreusement. Mais cette générosité peut poser un difficile problème de coordination. Nous sommes donc reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies du rôle de chef de file qu'elle joue sur ce front. Nous exhortons toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que le personnel chargé des secours humanitaires puisse remplir sa tâche vitale sans entraves ni crainte d'être attaqué.

La nécessité de poursuivre le double objectif de la souveraineté libanaise et de la sécurité israélienne est à la base de cette résolution. Nous ne pouvons instaurer l'une sans garantir l'autre. Et c'est la raison pour laquelle cette résolution établit un cadre pour réaliser la paix, la sécurité et la stabilité au Sud-Liban, sur la base de l'élargissement du contrôle du Gouvernement libanais à tout le territoire et, en particulier, de l'application des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil de sécurité. Cela fait beaucoup trop longtemps que le Liban souffre de l'occupation, de l'ingérence et des conflits, et c'est la population civile, tant au Liban qu'en Israël, qui en a souffert le plus. Comme l'a dit le Premier Ministre Siniora, il faut maintenant que cela s'arrête.

Mais il faut également que prennent fin les attaques aveugles du Hezbollah qui prennent systématiquement pour cibles les civils israéliens. Aucun pays ne peut accepter que ses citoyens aient à vivre à l'ombre des roquettes tirées par delà la frontière. Le Hezbollah est face à un choix d'une portée historique : ou bien il continue sur la voie de la violence et de la destruction, ou bien il appuie les aspirations du peuple libanais à un avenir pacifique en empruntant une voie politique qui est en soi une voie de paix.

Pour que cette résolution soit appliquée, nous comptons d'abord et surtout sur toutes les parties pour qu'elles en respectent les termes. Mais nous comptons également sur ceux qui ont de l'influence pour qu'ils jouent leur rôle. Les parrains du Hezbollah, notamment la Syrie et l'Iran, doivent à présent examiner leurs positions – ou bien ils veulent œuvrer avec le reste de la communauté internationale à construire un avenir pacifique dans la région, ou bien ils s'opposent à ces efforts à un coût élevé pour la région et, en fin de compte, pour eux-mêmes. Je compte sur leurs dirigeants pour appuyer maintenant sans réserve à la fois cette résolution et les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), y compris en refusant au Hezbollah l'appui nécessaire à la poursuite de cette guerre et en s'abstenant de prendre toute mesure qui déstabilise la région.

Je ne peux faire cette observation sans me référer aux remarques récentes du Président de l'Iran sur Israël. Ces remarques sont entièrement inacceptables en soi et elles sont de nature à susciter davantage de violence.

Notre attention tout entière est aujourd'hui inévitablement tournée vers la crise au Liban. Mais nous devons à tout prix, comme l'ont dit un certain nombre de collègues, ne pas perdre de vue également la situation à Gaza où la violence continue de faire de nombreuses victimes et où la situation humanitaire du peuple palestinien – aggravée par le conflit – continue de nous préoccuper vivement.

Nous renouvelons notre plein appui au Président Abbas et à ceux qui œuvrent pour régler la situation actuelle et nous présentons nos condoléances aux Palestiniens pour les pertes qu'ils ont subies. La paix réelle dans toute la région du Moyen-Orient ne peut

être fondée que sur un règlement durable et global. Comme le Premier Ministre de notre pays l'a dit dans son discours du 1er août à Los Angeles, il nous faut élaborer une nouvelle stratégie pour le Moyen-Orient, une stratégie qui vienne à bout de l'extrémisme et qui promeuve la modération et la réconciliation. Notre priorité doit être de créer les conditions pour une reprise rapide des négociations sur la base de la feuille de route du Quatuor. Il n'y a pas de solution militaire à ces problèmes. La négociation est la seule voie viable pour apporter la paix et la prospérité aux peuples de tout le Moyen-Orient.

Le Premier Ministre a annoncé ce soir son intention de se rendre dans la région, en particulier en Israël et en Palestine, dans un proche avenir et de s'y entretenir avec les dirigeants – et, bien sûr, avec les membres du Quatuor – sur ce qui pourrait constituer la meilleure voie à suivre.

La mesure que nous prenons aujourd'hui avec cette résolution pour apporter la paix au Liban doit faire partie d'un processus plus large pour apporter la paix à tous les peuples de la région tout entière. Le Royaume-Uni fera tout ce qui lui est possible de faire à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Per Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

M. Moeller (Danemark) (*parle en anglais*) : Depuis quatre semaines, nous sommes témoins d'un conflit violent entre Israël et le Hezbollah, qui cause des souffrances et une dévastation indicibles des deux côtés. Je suis profondément choqué par le nombre inacceptablement élevé de victimes parmi les civils innocents. Presque un million de personnes ont fui leurs habitations au Sud-Liban et dans le nord d'Israël.

Afin de mettre un terme aux souffrances humaines et d'ouvrir la voie à une solution politique négociée, les hostilités doivent cesser immédiatement. Il n'y a pas de solution militaire à cette crise. Au contraire, davantage de violence et de combats ne feront qu'aviver la haine et le fanatisme qui ont entravé depuis si longtemps un règlement global du conflit au Moyen-Orient. Nous ne devons pas laisser les extrémistes gagner et fixer un agenda pour l'avenir.

Des efforts diplomatiques intenses ont été déployés ces dernières semaines par toutes les parties assises à cette table pour parvenir à une solution. Je suis convaincu que cette résolution constitue le pas nécessaire et indispensable vers la cessation des hostilités, un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme du conflit.

Plusieurs parties sont responsables de ce conflit. Le Hezbollah en est la principale cause. Nous avons aussi appelé la Syrie et l'Iran à agir de façon responsable, et exhorté Israël à faire preuve d'un maximum de retenue et à éviter des actions disproportionnées, et nous lui avons recommandé de ne pas détruire le Liban dans sa lutte contre le Hezbollah.

Nous pleurons la mort d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Nos pensées accompagnent les familles endeuillées et les peuples libanais et israélien. La cruauté de la guerre nous rappelle notre obligation commune de maintenir la paix et la sécurité internationales et de rechercher des solutions à tous les conflits par des moyens pacifiques. Je suis convaincu qu'il est grand temps de regarder vers l'avenir et de poser enfin les bases d'une paix stable et durable dans cette région troublée.

Nous exhortons les Gouvernements libanais et israélien à accepter les principes et éléments énoncés dans la résolution, afin de parvenir à une solution à long terme. Nous nous engageons à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général en ce sens et nous sommes prêts à apporter notre aide chaque fois que cela sera possible.

Nous ne pouvons pas et ne devons pas revenir au *statu quo ante*. Il faut s'attaquer d'urgence aux causes profondes du conflit. Tant que des forces armées échappant au contrôle du Gouvernement opèreront à l'intérieur du Liban et à partir de son territoire, l'instabilité prévaudra.

Le Danemark se tient fermement aux côtés du Premier Ministre Siniora à Beyrouth et de la fragile démocratie libanaise. Le défi majeur consiste à préserver un avenir stable et démocratique pour le Liban et à éviter de renforcer l'extrémisme en général dans la région.

L'un des principaux objectifs de la résolution d'aujourd'hui est de garantir la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, conformément à la résolution 1559 (2004). Pour parvenir à ces objectifs, le Danemark se félicite de la décision du Gouvernement libanais de déployer 15 000 soldats au Sud-Liban et appuie le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en terme

d'effectifs, de matériel, de mandat et de champ des opérations.

Les efforts humanitaires menés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes de secours ont joué un rôle essentiel pour sauver des vies. Il est impératif que l'on garantisse la sécurité de ces organisations et qu'elles bénéficient d'un accès sans entrave. Le Danemark a contribué à ces efforts et à l'appel humanitaire des Nations Unies, et nous sommes prêts à apporter une assistance supplémentaire.

Pour terminer, je dirai que nous avons aujourd'hui fait un premier pas important pour tenter de mettre fin à ce conflit sanglant et insensé. Pour rompre la logique de guerre et la remplacer par une logique de paix, nous avons désormais entériné une feuille de route pour une solution à long terme. Pour y arriver, nous sommes cependant tributaires de la volonté et de la force politiques de toutes les parties. La communauté internationale peut et doit faciliter et appuyer le processus, mais en définitive seules les parties peuvent faire la paix, et elles doivent le faire dans l'intérêt des citoyens de leur pays. Ceux-ci le méritent. J'exhorte les parties à le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Nous tenons à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider en personne la séance d'aujourd'hui. Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire général M. Kofi Annan et aux Ministres des affaires étrangères qui participent à cette séance.

Depuis l'éclatement du conflit israélo-libanais, le 12 juillet, la Chine a appelé de façon répétée les parties au conflit à faire preuve d'un maximum de retenue, et elle a lancé un appel à une cessation immédiate des hostilités afin d'éviter une nouvelle escalade de la situation et une crise humanitaire encore plus grave. Près d'un mois s'est écoulé depuis le début du sanglant conflit israélo-libanais, qui a fait des milliers de tués et de blessés parmi des civils innocents, et contraint un million de personnes à fuir leur foyer. Dans ce conflit, même les casques bleus des Nations Unies n'ont pas été épargnés.

La Chine condamne l'usage excessif de la force et les attaques contre les civils, les installations civiles et le personnel des Nations Unies. Nous sommes fermement partisans d'une action rapide du Conseil de sécurité pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et complet, mettre fin au conflit en cours, maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et répondre à la catastrophe humanitaire.

À l'issue de séries de négociations difficiles entre les parties concernées, le Conseil de sécurité est enfin parvenu à un consensus sur la résolution concernant le conflit au Moyen-Orient. Au cours des consultations, la Chine a souligné à de nombreuses reprises que toute résolution et tout cadre de règlement du Conseil de sécurité devaient respecter et refléter les préoccupations de toutes les parties concernées, et notamment celles du Liban et des autres pays arabes. Nous pensons que la résolution dont nous sommes saisis, qui intègre les propositions en sept points du Gouvernement libanais, comprend des éléments importants, comme ses appels à une cessation totale des hostilités et au déploiement par le Gouvernement libanais de ses forces armées dans l'ensemble du Sud-Liban, en compagnie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au fur et à mesure du retrait de l'armée israélienne en deçà de la Ligne bleue.

La résolution comprend aussi des dispositions détaillées concernant les nouveaux mandats de la FINUL. Celles-ci offrent une bonne base pour les efforts futurs visant à trouver des solutions politiques à long terme à la question israélo-libanaise. Nous notons que ni le Liban, ni Israël, ni les pays arabes n'ont soulevé d'objections à la résolution. Prenant ces facteurs en ligne de compte, la Chine a voté en faveur de la résolution 1701 (2006).

L'adoption de la résolution 1701 (2006) n'est que le premier pas, et les parties concernées sont confrontées à des tâches plus ardues. La Chine espère que les parties mettront sincèrement en oeuvre la résolution, et qu'en particulier, avec l'assistance du Secrétaire général M. Annan, elles parviendront bientôt à un consensus sur un cadre global, durable et juste pour un règlement politique du conflit, rétablissant dès que possible la paix et la stabilité dans la région. Dans le même temps, la communauté internationale doit accélérer ses efforts urgents d'assistance humanitaire pour le Liban et aider le peuple libanais à reconstruire sa patrie.

Enfin, je saisis cette occasion pour souligner que, tout en concentrant son attention sur le conflit israélo-libanais, la communauté internationale ne doit pas négliger ni oublier les souffrances continues du peuple palestinien. Nous espérons que, grâce aux efforts

conjoints d'Israël et des pays arabes, et sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de l'échange de terres contre la paix, le processus de paix au Moyen-Orient pourra être revitalisé et qu'une paix globale, juste et durable pourra être instaurée au Moyen-Orient dans un avenir proche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie, l'un des coauteurs de la résolution 1701 (2006), a voté pour, parce que nous estimons qu'elle offre une base importante pour une cessation totale des hostilités, pour mettre fin à la souffrance des civils au Liban et en Israël, et pour lancer le processus aboutissant à un règlement global et durable de la crise libanaise. Nous considérons la résolution comme le premier pas en vue de venir à bout intégralement et de façon urgente de toutes les causes qui ont abouti à la crise actuelle.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libanaise, pas plus qu'il n'y a de solution militaire au conflit du Moyen-Orient dans son ensemble. À cet égard, nous appelons instamment toutes les parties à se conformer à la résolution et cesser immédiatement les hostilités et la violence, et à parvenir à un accord sur un cessez-le-feu définitif. D'après nous, la seule voie pour parvenir à une solution durable passe par des négociations pacifiques et la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous appuyons l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban. Nous pensons que le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est d'appliquer intégralement les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), ce qui permettra au Gouvernement libanais de prendre pleinement le contrôle de la totalité de son territoire. Cela signifie également prendre des mesures adéquates contre la circulation illicite d'armes et de personnes à travers les frontières du pays et contre les attaques illégales visant le territoire d'États voisins. La communauté internationale doit aider le Gouvernement libanais à atteindre cet objectif.

À cet égard, nous pensons qu'il faut prendre toutes les mesures pour renforcer rapidement les effectifs et le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), afin de lui permettre de s'acquitter de façon efficace des tâches envisagées par la résolution. La Slovaquie est prête à contribuer au renforcement des capacités de la FINUL.

Enfin, il est de la plus haute importance que la communauté internationale prenne immédiatement des mesures pour répondre à la situation humanitaire extrêmement difficile de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, et pour les aider à rentrer chez eux.

Pour terminer, nous tenons à souligner que cette résolution ne peut pas se substituer à l'accord des parties sur les principes fondamentaux d'une solution à long terme et durable. À cet égard, nous demandons encore une fois à toutes les parties de collaborer pleinement pour parvenir à une solution durable et viable à la crise du Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Un autre chapitre tragique de l'histoire du conflit au Moyen-Orient vient d'être écrit. Depuis près d'un mois, sous les yeux du monde entier, des civils innocents au Liban et en Israël meurent et des centaines de milliers de citoyens libanais ont été contraints de quitter leur foyer. De graves dégâts ont été causés aux infrastructures civiles du Liban. Le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'est trouvé dans une situation extrêmement difficile, et on compte des victimes dans ses rangs.

Ces plaies ne seront pas guéries de sitôt, ni au Liban ni dans la mémoire de la communauté internationale. Dès les premiers jours de l'affrontement entre Israël et le Liban, la Russie a insisté pour que soit instauré un cessez-le-feu immédiat, afin d'éviter de nouvelles victimes et de mettre fin aux souffrances de la population civile tant au Liban qu'en Israël.

Nous sommes convaincus qu'à l'origine de cette tragédie qui s'est déroulée au Liban, ainsi que de la catastrophe humanitaire à grande échelle, qui s'en est suivie se trouve non seulement la suite d'événements que nous connaissons tous, mais aussi l'absence d'un règlement global au Moyen-Orient. Il est possible que des événements similaires continuent d'ébranler le Moyen-Orient, tant qu'une mesure décisive ne sera pas prise pour régler les problèmes fondamentaux de la région. Dans ce contexte, il devient de plus en plus indispensable d'examiner de façon globale tous les

aspects, sans exception aucune, de la situation au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il a fallu beaucoup trop de temps pour élaborer la résolution du Conseil que nous venons d'adopter. La Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accélérer le processus, tant en établissant des contacts avec les parties qu'autour de la table de négociation. C'est ce qui nous a guidé, lorsque nous avons proposé hier notre projet de résolution, appelant à un cessez-le-feu humanitaire au Liban et recommandant des efforts diplomatiques urgents pour régler la crise.

Cependant, puisqu'il s'est avéré possible aujourd'hui de produire, avec l'aval des membres du Conseil, le texte d'un projet de résolution plus large sur le Liban, la Fédération de Russie a décidé d'appuyer celui-ci. Ce texte tient compte des principales exigences, formulées par la Russie, concernant une cessation immédiate des hostilités; il prend en considération les demandes légitimes du Liban et contient des dispositions garantissant les intérêts d'Israël en matière de sécurité. Nous demandons aux parties de faire montre de la volonté politique nécessaire et de s'en tenir strictement aux mesures exposées dans la résolution.

Pour sa part, la Russie continuera de promouvoir inlassablement un règlement global au Moyen-Orient, conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Mon pays a appuyé cette résolution et a voté pour, en tenant compte essentiellement du fait que la priorité dans ce conflit était et reste la déclaration de la cessation immédiate des hostilités et des affrontements violents. Mon pays a adopté cette position dès le début de la crise qui a éclaté entre Israël et le Liban, le 12 juillet dernier, et c'est ce que nous avons dit sans aucune ambiguïté à toutes les séances du Conseil de sécurité et dans d'autres instances internationales.

Nous regrettons qu'il ait fallu un mois au Conseil pour pouvoir réagir face à ce conflit et assumer ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons dit, notre principale préoccupation tout au long de ce conflit a été et reste le sort de la population civile. Les statistiques nous montrent avec éloquence que ceux qui ont le plus souffert des conséquences de la violence sont les civils innocents, qu'ils soient libanais ou israéliens. Le droit international humanitaire impose des obligations claires aux parties en ce qui concerne la protection des civils. Les principes de la proportionnalité et de la distinction doivent être respectés en toutes circonstances. C'est pourquoi l'Argentine a fermement condamné toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui se sont produites au cours de ce conflit; l'Argentine demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les attaques visant la population civile.

Nous espérons à présent que les parties au conflit prendront immédiatement des mesures pour faciliter l'accès des organismes humanitaires au Sud-Liban et garantiront la sécurité et la liberté de circulation des travailleurs humanitaires.

De même, compte tenu des particularités sociales et culturelles du Liban, nous estimons que l'une des priorités doit être la fourniture d'une assistance, afin que les personnes déplacées puissent rentrer le plus vite possible chez elles.

Il convient de relever que l'adoption de cette résolution ne doit pas être considérée comme la fin du parcours, mais comme le début du processus qui doit nous amener à résoudre les problèmes sous-jacents qui ont provoqué cette crise. En ce sens, nous sommes convaincus qu'il faut faire des efforts supplémentaires pour mettre pleinement en oeuvre toutes les décisions prises par le Conseil, en particulier les résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1559 (2004) et 1680 (2006).

S'agissant de l'application de la présente résolution, nous estimons qu'il est prioritaire d'accélérer les préparatifs en vue du déploiement de contingents supplémentaires qui viendront renforcer la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), de telle manière que le retrait israélien du territoire libanais puisse être réalisé dans les meilleurs délais. Nous sommes convaincus qu'un nombre important de pays fourniront des contingents au cours des prochains jours.

S'agissant des propositions à formuler par le Secrétaire général, conformément au paragraphe 10 du dispositif, nous nous permettons de lui demander de tenir compte, lors de l'élaboration des propositions, des sept points présentés par le Gouvernement libanais, en particulier en ce qui concerne les fermes de Chebaa,

comme le prévoit également la résolution que nous venons d'adopter.

La crise entre Israël et le Liban ne doit pas nous faire perdre de vue la situation grave qui règne dans les territoires palestiniens occupés, et en particulier dans la bande de Gaza. Au contraire, les deux questions sont étroitement liées et, malheureusement, sont tributaires l'un de l'autre. La situation humanitaire à Gaza est extrêmement grave et se dégrade chaque jour davantage. Nous espérons que le Conseil de sécurité s'efforcera, au cours des prochains jours, d'examiner cette question dans le but de mettre également un terme immédiat aux hostilités.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'importance que l'Argentine accorde à la recherche d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au mandat de Madrid, aux accords conclus précédemment par les parties, à la Feuille de route et au principe de l'échange de la terre contre la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Près d'un mois s'est écoulé depuis que les hostilités ont éclaté au Moyen-Orient, engloutissant le Liban et Israël. Les combats ont causé de très importantes pertes civiles, un affligeant bain de sang et la destruction d'infrastructures dans les deux camps. Les souffrances des peuples libanais et israélien augmentent de jour en jour avec la poursuite des hostilités, tandis que la menace à la paix et à la sécurité dans cette région vitale grandit au fur et à mesure que les combats risquent de s'intensifier. Aussi le Japon se félicite-t-il vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1701 (2006) qui appelle à la cessation totale et immédiate des hostilités entre les parties au conflit et qui demande à Israël et au Liban d'appuyer un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme fondés sur une série de principes et d'éléments négociés.

Nous tenons à remercier les auteurs de cette résolution, en particulier la France et les États-Unis, des formidables efforts qu'ils ont faits pour parvenir à ce résultat après plusieurs semaines de négociations laborieuses, menées avec l'ensemble des parties concernées dans des conditions extrêmement difficiles : plus précisément, au Conseil, l'Ambassadeur John Bolton, des États-Unis, et l'Ambassadeur de La Sablière, de la France.

La solution globale contenue dans la résolution, qui est le fruit de compromis politiques obtenus à l'arrachée à l'issue d'échanges diplomatiques, ne saurait satisfaire aucune partie à 100 %. Cela dit, elle représente véritablement un grand pas en avant, dans la mesure où elle fournit un cadre viable à un cessez-le-feu immédiat qui évite ainsi de nouvelles pertes civiles et matérielles – cessez-le-feu auquel la communauté internationale appelait depuis le début de la crise – ainsi qu'à une solution durable aux problèmes complexes qui assaillent depuis longtemps la région du Sud-Liban, pourvu qu'elle reçoive l'adhésion politique de toutes les parties concernées et l'appui de la communauté internationale. En d'autres termes, il est à présent vital que la résolution soit appliquée dans sa totalité et de bonne foi. Aussi prions-nous les Gouvernements libanais et israélien ainsi que toutes les autres parties concernées, sur la base de cette résolution, d'instaurer un cessez-le-feu immédiat, d'exercer la plus grande retenue possible, de commencer à mettre en place les conditions politiques convenues et de tout faire pour rétablir le calme et la stabilité dans la région.

Par ailleurs, nous sommes alarmés par la gravité de la situation humanitaire, en particulier au Liban. Il est impératif, avec le concours de la communauté internationale, d'instaurer au Liban le climat nécessaire pour résoudre les problèmes des personnes déplacées, qui se comptent par centaines de milliers, et des réfugiés, qui se trouvent dans les pays voisins, ainsi que pour remettre au plus vite le pays sur pied. À ce sujet, je rends hommage à la persévérance et au dévouement de toutes les organisations humanitaires, de tous les travailleurs humanitaires, de tous les observateurs et de tous les casques bleus de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Nous regrettons qu'il ait fallu autant de temps au Conseil pour s'acquitter de sa responsabilité en la matière. La mention de ce retard ne diminue toutefois en rien notre estime pour les auteurs de la résolution. Ce retard ne procède pas d'un manque de volonté ou d'efforts de leur part ni d'aucun autre membre du Conseil.

Quoi qu'il en soit, après tout le chemin parcouru pour arriver à cette étape cruciale de la question à l'examen et, conscient du fait que le Conseil de sécurité doit poursuivre ses efforts avec énergie et dans l'unité, le Japon continuera d'œuvrer en coopération étroite avec les autres membres du Conseil et les pays concernés à la bonne mise en œuvre de la résolution.

Enfin, bien qu'il nous faille nous occuper du conflit israélo-libanais avec toute l'attention et la diligence voulues, nous ne devons pas pour autant oublier les autres problèmes du Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne et l'aggravation de la situation humanitaire du peuple palestinien.

Pour terminer, le Japon lance un appel en faveur d'une contribution et d'une coopération internationales, promptes et étendues, aux fins de l'application pleine et entière de la résolution. Je tiens à dire que, pour sa part, le Japon, continuera de contribuer activement à l'action engagée en faveur de la paix, de la stabilité à moyen et à long terme et de la reconstruction au Liban et dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous souhaitons la bienvenue aux ministres des affaires étrangères présents parmi nous aujourd'hui.

Nous remercions les États-Unis et la France de leurs efforts inlassables qui ont permis au Conseil de sécurité d'adopter aujourd'hui cette importante résolution.

Dans une déclaration gouvernementale du 31 juillet, la Tanzanie a demandé la cessation immédiate des hostilités entre Israël et le Hezbollah afin de mettre un terme aux morts et aux souffrances des civils innocents ainsi qu'aux destructions de biens et d'infrastructures civiles.

Cette déclaration gouvernementale exhortait la communauté internationale à intervenir pour faire cesser le bain de sang. Il y était déploré que tant de civils innocents meurent au Liban et en Israël et que davantage encore soient déplacés à l'intérieur du Liban. Un appel à l'action urgente y était lancé au Conseil de sécurité pour résoudre la crise. Il y était souligné la nécessité d'appliquer la résolution 1559 (2004) et déploré qu'autant de temps se soit écoulé avant que le Conseil ne puisse agir.

C'est avec le même sentiment d'urgence que nous avons applaudi les efforts qui ont débouché sur cette résolution. Nous pensons qu'elle jette les bases nécessaires pour une cessation des hostilités. Notre objectif à court terme a toujours été d'empêcher l'aggravation de la situation humanitaire et des souffrances ainsi que d'obtenir sans tarder l'accès et l'aide humanitaires. Cela demeure ce soir le principal de nos objectifs.

Notre deuxième objectif découle du fait qu'il est également urgent de trouver une solution politique à la crise actuelle. De notre point de vue, croire que l'action militaire débouchera sur un règlement politique ne peut avoir que de graves conséquences humanitaires et compromettre fortement les chances de parvenir à une solution politique, qui serait préférable s'il s'avérait impossible d'obtenir une paix durable.

Nous estimons également que le Gouvernement et la nation tout entière du Liban ne doivent pas être les victimes des événements qui ont déclenché la crise actuelle, événements que la République-Unie de Tanzanie condamne. Cependant, nous avons toujours pensé qu'il ne fallait pas laisser la crise s'intensifier davantage. C'est donc avec un certain soulagement que nous avons appris le résultat des efforts qui nous ont permis de voter pour la résolution.

Nous voulons féliciter le Gouvernement libanais de son plan en sept points, complété par la proposition de déployer 15 000 soldats au Sud-Liban afin d'exercer le contrôle sur le territoire en collaboration avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous félicitons également le Gouvernement israélien d'avoir accordé à cette proposition toute la considération voulue.

La communauté internationale a un rôle important à jouer s'agissant d'appuyer la résolution. Nous rendons hommage aux futurs pays fournisseurs de contingents et les prions instamment d'agir sans tarder. Nous lançons un appel en faveur de l'aide au retour et à la réinstallation des personnes déplacées et en faveur de l'aide à la reconstruction du Liban.

Nous pensons également que l'adoption de la résolution n'est qu'un premier pas. Sa pertinence et son efficacité dépendront de la bonne foi absolue des parties. Cela sera crucial pour que l'accord obtenu serve de fondation à une paix globale au Moyen-Orient et, surtout, à un règlement durable de la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Pérou.

M. Pereyra Plasencia (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou a voté pour le projet de résolution qui appelle à une cessation totale des hostilités, dont nous sommes convaincus qu'elle marquera le début de

l'arrêt de la destruction et de la violence qui a coûté la vie à tant d'innocents au Liban et également dans le nord d'Israël. C'est pourquoi nous exhortons les parties au conflit à mettre en œuvre immédiatement et scrupuleusement la cessation des hostilités à laquelle cette résolution les appelle. Nous sommes convaincus que cela permettra à l'aide humanitaire d'atteindre dès que possible les populations qui en est besoin.

Nous appelons également au renforcement le plus rapide possible de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), conformément aux modalités autorisées par cette résolution, pour que, conjointement avec l'armée libanaise, cette Force puisse se déployer et exécuter le mandat qu'elle a reçu. Cette mesure, parallèle au retrait de l'armée israélienne, est essentielle à l'application de cette résolution. De même, nous sommes convaincus que les principes et les éléments inclus dans cette résolution visant à un règlement définitif peuvent être mis en œuvre dès que possible par les Gouvernements libanais et israélien.

Enfin, le Pérou se déclare pleinement disposé à continuer de travailler de manière constructive au Conseil de sécurité pour contribuer un règlement définitif de ce conflit.

Le Président (Ghana) (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Ghana.

Nous sommes honorés de présider cette séance qui a été convoquée ce soir pour adopter la résolution sur le Liban que le monde attend. L'anxiété qui l'a saisi depuis que ce conflit a éclaté et qui a conduit certains à accuser le Conseil de sécurité d'inaction peut à présent se dissiper. Et notre souhait le plus cher est que cette journée marque véritablement un nouveau début non seulement pour les peuples d'Israël et du Liban, mais également pour la région tout entière.

Nous souhaitons nous joindre à nos collègues pour exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France, et à l'Ambassadeur John Bolton, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à leurs gouvernements et à leurs équipes respectives pour avoir œuvré sans relâche à réaliser le consensus symbolisé par le projet de résolution dont nous sommes saisis. Leur détermination opiniâtre à obtenir des résultats a permis au Conseil de remplir son devoir vis-à-vis des peuples du monde.

La présence parmi nous de la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Condoleezza Rice, et de ses collègues de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, du Danemark et de l'État du Qatar souligne le fait qu'aucun autre organe ne peut surpasser le Conseil de sécurité par la force de son autorité morale et de son influence diplomatique même, lorsqu'il agit à l'unisson et s'acquitte fidèlement de ses responsabilités. Nous n'attendons rien moins de lui lorsque nous sommes aux prises avec la question fondamentale d'une solution globale, juste et durable aux problèmes de longue date que connaît le Moyen-Orient. De toute évidence, la solution est à portée de main du Conseil de sécurité et nous devons prendre la décision d'œuvrer de concert, dans un esprit de compromis, pour mettre fin rapidement à la douleur et à la souffrance des peuples de cette région troublée.

Par conséquent, je partage pleinement les opinions exprimées par les autres intervenants, qui ont souligné que l'adoption de cette résolution devrait aboutir à une cessation immédiate des hostilités entre Israël et le Liban, permettant ainsi d'apporter rapidement des secours au million de personnes déplacées qui ont un besoin extrême de l'aide humanitaire et à ceux qui subissent les tirs de roquettes et les bombardements.

Au-delà de mes propos précédents, je souhaite redire que l'adoption de cette résolution devrait également être vue, ainsi que d'autres intervenants l'ont fait remarquer, comme un pas important dans la recherche d'une solution globale de la question du Moyen-Orient, au centre de laquelle se trouve la question palestinienne. À cet égard, le Président de la République du Ghana, S.E. M. John Agyekum Kufuor, et le Gouvernement ghanéen ont l'intention d'œuvrer en liaison étroite avec les autres membres du Conseil à la mise en œuvre de la solution prévoyant deux États, qui implique un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières reconnues au niveau international. La communauté internationale, particulièrement le Conseil de sécurité, ne devrait ménager aucun effort pour régler ce problème et veiller à une mise en œuvre réussie de sa solution.

C'est pour ces raisons que le Ghana, qui a toujours appuyé le consensus international sur cette question, a décidé de se porter auteur de la résolution, et nous sommes heureux qu'elle ait été adoptée à l'unanimité. Le Ghana, en tant que pays fournisseur de contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au

Liban (FINUL), est également heureux que la résolution vise à renforcer les capacités de la Force et il est convaincu que ce renforcement contribuera de manière importante et positive à la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tarek Mitri, Ministre de la culture et Envoyé spécial du Conseil des ministres du Liban.

M. Mitri (Liban) (*parle en anglais*) : Une fois encore, le Conseil de sécurité se réunit dans cette salle. Un long mois s'est écoulé depuis que le Gouvernement libanais a commencé à exhorter – disons a commencé à appeler passionnément – à un cessez-le-feu qui mettrait fin à la pluie de bombes qui a dévasté notre pays et au règne de l'horreur qu'Israël a imposée à notre peuple. Depuis un mois maintenant, tandis que le monde a continué de regarder et que la communauté internationale a continué d'hésiter, Israël a assiégé et ravagé le Liban, créant une catastrophe humanitaire et environnementale et ruinant notre infrastructure et notre économie.

Israël dit que cette guerre est menée contre le Hezbollah et non pas contre le Liban. En fait, la stratégie israélienne de terreur est infligée à tous les Libanais. L'assassinat aveugle de plus de 1 100 civils libanais, dont un tiers étaient des enfants, les massacres et les « nettoyages » de nos villages et la destruction gratuite de notre infrastructure et de notre économie ne sont rien moins que criminels. Un quart de notre population a été déplacée, beaucoup de déplacés n'ont plus d'habitations vers lesquelles retourner et la plupart commencent à manquer de combustible, de nourriture et de médicaments, tandis que les habitations, les hôpitaux, les usines et les entrepôts ont été détruits.

La cause directe de plus d'un millier de morts et de milliers de blessés sont les représailles israéliennes absurdement disproportionnées et injustifiables. Les organisations de défense des droits de l'homme ont fourni la preuve de nombreux cas qui révèlent un échec systématique de la part de l'armée israélienne à distinguer entre combattants et civils. En de nombreuses occasions, le moment et l'intensité de l'attaque et l'absence de cibles militaires, ainsi que les frappes aériennes subséquentes sur les secours, suggèrent que les forces israéliennes ont pris délibérément pour cibles les civils. Aujourd'hui encore, il y a quelques heures, un convoi de civils évacués de la ville de Marjayoun, escorté par la Croix-Rouge, a été pris pour cible; quatre personnes ont été tuées et 16 autres blessées.

Après avoir lancé son premier appel pour un cessez-le-feu, le Gouvernement libanais a présenté à la Conférence de Rome et au Conseil de sécurité un plan global en sept points élaboré par consensus national, qui a reçu l'approbation unanime du Conseil des ministres libanais, ainsi que l'appui des dirigeants politiques et religieux et un appui international important.

Un cessez-le-feu incomplet n'est pas un véritable cessez-le-feu. Un cessez-le-feu dont les dispositions ne peuvent être appliquées n'est pas un cessez-le-feu. Un cessez-le-feu qui réserve le droit à une partie de ne pas cesser le feu n'est pas un cessez-le-feu. Le Liban a demandé d'urgence un cessez-le-feu qui puisse être mis en œuvre de telle manière que toutes les hostilités puissent cesser immédiatement – et pour de bon.

Nul n'est plus désireux que le Liban d'assurer le Conseil que nous ne serons pas de retour ici dans six semaines, six mois ou même six années. Les invasions répétées du Liban démontrent la conviction non démentie d'Israël que des actions militaires règleront les causes des crises dans la région. Ce cycle d'invasions illustre la menace continue à laquelle le Liban fait face et la nécessité d'une solution politique ancrée dans le droit international, et non d'un résultat imposé par la force – car ce n'est qu'une solution de ce type qui aboutira à la stabilité à long terme, comme l'expose notre plan en sept points.

Le peuple et le Gouvernement libanais sont profondément reconnaissants des efforts déployés par tant de membres de la communauté internationale, particulièrement des efforts du Secrétaire général et des membres de ce Conseil, qui se sont employés à faire cesser immédiatement l'entreprise de dévastation du Liban. Nous rendons hommage au précieux travail mené par de nombreux pays pour parvenir à un accord viable. Nous apprécions la sincère impatience manifestée par beaucoup d'intervenants face au retard dans l'obtention d'un accord sur la résolution. Les propositions visant à instaurer une trêve humanitaire étaient particulièrement significatives à cet égard. Plus important encore, nous sommes reconnaissants de l'appui prodigué à notre pays et de l'appui qui nous accompagnera lorsque, comme je l'espère, nous nous relèverons au milieu des ruines pour reconstruire et soigner notre pays blessé.

Nous apprécions la reconnaissance par le Conseil de sécurité du problème des Fermes de Chebaa. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général vont, dans la période qui va suivre, prendre les mesures nécessaires pour régler cette question, ce qui éliminera l'une des causes sous-jacentes du conflit.

Je suis certain que les membres du Conseil comprennent que les Libanais aspirent à voir une véritable cessation des hostilités et attendent du Conseil une ferme détermination à la mettre en œuvre immédiatement. Très franchement, les Libanais n'ont pas confiance en la distinction israélienne entre ce qui est « défensif » et ce qui est « offensif ». La fin des opérations militaires doit intervenir sans qualificatifs.

La levée du blocus doit également être immédiate dès la cessation des hostilités. Les conséquences du blocus à ce jour ont été telles que la communauté internationale ne peut permettre que la crise humanitaire se poursuive un instant de plus. L'assistance humanitaire a été empêchée d'atteindre les personnes en situation de détresse extrême. Même aujourd'hui, Israël continue à ouvrir le feu sur des convois de personnes tentant de parvenir en lieu sûr et d'obtenir de l'aide.

Notre gouvernement a décidé de déployer les forces armées libanaises au Sud-Liban en tant que seule force militaire, appuyée par les forces des Nations Unies, dès qu'Israël amorcera son retrait aux frontières internationales. Il ne fait aucun doute que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) devra jouer le rôle déterminant qui est défini dans cette résolution. Permettez-moi de rendre ici hommage au personnel de la FINUL pour tout ce qu'il a fait au service de la paix et pour tout ce qu'il a eu à subir.

Il ne fait aucun doute, je le répète, que la FINUL devra jouer le rôle déterminant qui est défini dans cette résolution. C'est pourquoi le Gouvernement libanais appelle instamment les pays fournisseurs de contingents à agir rapidement pour étoffer et renforcer la FINUL, afin de lui permettre de s'acquitter des tâches définies dans la résolution qui vient d'être adoptée, à savoir aider, accompagner et appuyer la population libanaise ainsi que les forces armées libanaises, et contrôler non seulement la cessation des hostilités mais aussi le cessez-le-feu.

Pour qu'une solution politique, quelle qu'elle soit, puisse avancer, il faudra qu'elle s'attaque aux causes profondes de cette guerre, y compris l'occupation continue par Israël des fermes de Chebaa et la menace constante envers la sécurité du Liban, ainsi que la lutte du Liban pour recouvrer la pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Nous pensons qu'un règlement politique ancré dans le droit international et fondé sur le plan en sept points mènera à une stabilité à long terme.

La communauté internationale a une obligation morale et politique, au titre des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international couramment admises, de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que de protéger la population libanaise conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire, notamment de la Convention de Genève et de ses Protocoles, qu'Israël a violés de façon répétée et délibérée.

Si Israël se rendait compte que les peuples du Moyen-Orient ne peuvent pas être intimidés ni forcés à se soumettre et qu'ils n'aspirent qu'à vivre dans la liberté et la dignité, cela pourrait aussi être un pas vers un règlement final de l'ensemble du conflit arabo-israélien, qui empoisonne notre région depuis 60 ans. Les décisions issues du Sommet de la Ligue des États arabes tenu en 2002 à Beyrouth, appelant à une paix juste, globale et durable sur la base du principe de l'échange des territoires contre la paix, ont montré la voie à suivre. Mais aucune solution politique ne pourra être appliquée tant qu'Israël continuera d'occuper des terres arabes au Liban, en Palestine, et sur le Plateau du Golan syrien, et qu'il fera la guerre à des populations innocentes.

Le Conseil des Ministres libanais se réunira d'urgence demain pour examiner cette importante résolution. Nous apprécions l'attention du Conseil de sécurité et ses décisions, car il est chargé du maintien de la paix et la sécurité internationales. Il est essentiel que le Conseil de sécurité agisse immédiatement pour mettre fin à l'assaut israélien contre le Liban.

Pour le peuple du Liban, qui aujourd'hui a le regard tourné vers l'avenir, l'enjeu ne peut pas être plus important. C'est aussi le cas, il me semble, pour le monde entier. Réussir à amener la paix et la stabilité au Liban sera un signe de la capacité et de la détermination de la communauté internationale à donner l'assurance aux peuples du monde qu'une paix juste peut prévaloir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer ma reconnaissance aux Ministres des affaires étrangères qui nous ont honorés de leur présence ici aujourd'hui. Je tiens aussi à dire ma gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité pour les longues heures et le travail considérable qu'ils ont investis dans cet effort. Je tiens en particulier à saluer la détermination et le dévouement des Ambassadeurs John Bolton et Jean-Marc de La Sablière.

Aujourd'hui, sans la grâce de Dieu et la vigilance des services de sécurité britanniques, nous aurions pu être réunis ici au lendemain d'une atrocité terroriste encore pire que le 11 septembre. Le monde aurait été en deuil, mais dans les rues de Téhéran, de Damas et de certaines parties du Liban, il y aurait eu des manifestations de joie, tout comme il y en eut après le 11 septembre. Heureusement, le plan a été déjoué. Mais la menace, et l'idéologie génocidaire qui l'a inspirée, restent entières.

C'est cette même idéologie génocidaire, c'est ce même terrorisme fanatique qu'Israël affronte au Liban depuis un mois et dont le Conseil de sécurité est chargé de s'occuper aujourd'hui.

Durant le mois écoulé, Israël s'est trouvé face à face avec ce vil phénomène tel qu'il s'exprime dans notre région. Mais la menace que nous affrontons ne se limite pas à notre région; elle a en vue le monde entier. Les terroristes de notre région ont à leur actif un effroyable bilan d'inventions diaboliques dans la perpétration de leurs atrocités, mais il n'a pas fallu beaucoup de temps à ces innovations haïssables pour traverser les frontières et s'étendre à d'autres continents. Les prises d'otages, les attentats-suicide et les détournements d'avion ne connaissent pas de frontières, comme le savent trop bien de nombreux États représentés à cette table, parmi lesquels l'Argentine, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Japon, le Qatar et la Russie. Leurs cibles ne sont pas seulement les pays d'Occident, mais aussi les régimes modérés dans notre région, qui offrent un espoir de progrès et de prospérité ainsi que les libertés fondamentales auxquelles les terroristes sont si radicalement opposés.

Les enjeux ne pourraient être plus élevés. Le complot déjoué hier rappelle avec force que la campagne de terreur, inspirée par le fanatisme et s'appuyant sur la possession d'armes de destruction meurtrières, ne se limite pas à une région, mais menace le monde entier. La tragédie à laquelle nous avons assisté dans notre région ces dernières semaines n'est qu'un aperçu préliminaire de l'attraction, avec l'Iran pour producteur, la Syrie pour réalisateur et les groupes terroristes pour acteurs, qui sera bientôt visible dans une salle de votre quartier. Réussirons-nous ou non à détourner cette menace? Cela dépend en grande partie de la détermination dont nous faisons preuve aujourd'hui.

On dit souvent : « Où il y a une volonté, il y a un chemin ». Mais les dernières années ont apporté la preuve que là où il y a un chemin, il n'y a pas toujours une volonté. La manière d'éviter la crise entre Israël et le Liban était claire : il s'agissait de remplir les obligations imposées sans condition dans les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), qui énonçaient les problèmes à résoudre entre le Liban et la Syrie. La voie à suivre clairement tracée, exigeait le désarmement et la dissolution du Hezbollah et des autres milices ainsi que l'exercice par le Liban de son contrôle et de son autorité sur l'ensemble du territoire national, comme le fait tout État souverain. Mais la volonté d'imposer cette solution a fait défaut et, au cours du dernier mois, les peuples israélien et libanais ont payé cher cette inaction.

Comme on n'avait pas veillé à ce que les obligations énoncées dans ces résolutions soient remplies, Israël n'a eu d'autre choix que de faire ce que le Liban n'avait pas su faire. Grâce à son action, un sérieux coup a été porté aux moyens qu'avait le Hezbollah de semer la mort : ses bases ont été démantelées et des stocks de missiles iraniens ont été détruits. L'infrastructure du terrorisme a été pour l'essentiel éliminée dans le Sud-Liban, et les terroristes comme leurs garants ont appris qu'une campagne de terrorisme brutal connaîtra la vigoureuse réponse qu'elle mérite.

Mais, après six ans d'inaction qui ont permis au Hezbollah de servir des intérêts étrangers et de s'enraciner profondément dans le sol libanais, il reste beaucoup à faire. Comme tout État, Israël a le droit et le devoir de défendre ses citoyens contre les attaques non provoquées du Hezbollah, de ramener dans leur patrie ses soldats prisonniers et de poursuivre ses efforts pour achever la tâche d'extirper les terroristes et d'éliminer la menace qu'ils présentent pour les peuples israélien et libanais. Néanmoins, Israël est prêt à répondre aux appels du Conseil et à donner une autre chance au Gouvernement libanais et à la communauté internationale de créer une nouvelle réalité sur le terrain.

Il est impossible de surestimer la responsabilité que cette résolution fait peser sur la communauté internationale. La tragédie du mois dernier aurait pu être évitée, et elle l'aurait été si les résolutions antérieures du Conseil de sécurité avaient été pleinement appliquées dans tous leurs aspects. La résolution adoptée aujourd'hui offre une occasion de corriger les erreurs du passé et de créer une réalité véritablement nouvelle dans notre région. Elle établit un embargo obligatoire sur les armes qui impose à tous les États de prévenir la fourniture d'armes aux milices et terroristes au Liban. Elle prévoit la mise en place d'une force internationale radicalement différente, dotée du mandat et de la capacité d'user de tous les moyens nécessaires afin de créer au Liban une situation nouvelle où les frontières seront sûres, où le Hezbollah ne sera pas réarmé et où les milices armées et les armements n'auront plus de place au Sud-Liban. Elle arrête des dispositions garantissant qu'enfin les forces armées libanaises seront déployées sur l'ensemble du territoire libanais, jusqu'au long de la Ligne bleue. Et elle exige la libération inconditionnelle de nos jeunes hommes, Udi Goldwasser et Eldad Regev. J'espère que le Conseil de sécurité fera tout le possible pour qu'il en soit ainsi, et j'exhorte le Conseil à agir dans ce sens.

Mais à elle seule une résolution ne produira aucun résultat, absolument aucun. À moins que les outils présentés dans cette résolution ne soient utilisés avec résolution et décision, nous reviendrons à cette table – sinon dans une semaine, alors dans un mois ou un an –, en présence d'une tragédie encore plus sombre. Car les terroristes, équipés sans aucun doute d'armes encore plus meurtrières par l'Iran, seront alors encore davantage enhardis par une nouvelle démonstration de notre manque d'engagement et de volonté.

La résolution d'aujourd'hui met fin à des semaines de négociations intenses. Mais elle ne marque pas la fin de notre tâche; elle en est bien plutôt le commencement. Il nous faut saisir ce moment et ouvrir un nouveau chapitre pour notre région, un chapitre où la modération ne fasse pas figure de faiblesse, où une main tendue en signe de paix ne soit pas vue comme une main levée en signe de reddition.

Les enjeux ne pourraient être plus élevés pour le Liban et Israël, ni pour la région tout entière. Ces dernières semaines nous ont donné un terrible aperçu de ce que notre région pourrait devenir si l'Iran réussissait à atteindre son objectif d'ajouter des armes de destruction massive à son arsenal meurtrier. Mais un clair message a été adressé à l'Iran dans deux importantes résolutions adoptées par le Conseil aujourd'hui même et le mois dernier : il ne peut mettre au point sur son propre territoire des armes qui menaceraient la région, et il ne peut livrer des guerres par personne interposée sur le territoire d'autres pays.

Le Président iranien Ahmadinejad, auquel le Hezbollah emprunte son idéologie génocidaire, a formulé son dogme en termes clairs : « Il n'est rien de plus beau, de plus saint ni de plus éternel que la mort d'un martyr. » Aujourd'hui plus que jamais, une réponse unie et déterminée s'impose de la part de ceux qui croient qu'il n'est rien de plus beau, de plus saint ni de plus éternel qu'un enfant capable de grandir dans la sécurité et la paix.

Je me tourne une fois de plus vers mon collègue libanais et, à travers lui, vers le peuple libanais. Il n'existe aucune cause de dissension entre nos peules. Nous n'avons pas de plus grand désir que de vivre aux côtés d'un État du Liban pacifique et prospère, exerçant son indépendance et ses responsabilités souveraines comme tout autre État.

Le choix qui se présente au peuple libanais est donc clair. C'est un choix entre ceux qui développent l'agriculture et font fleurir les déserts et ceux qui changent les villes en bases terroristes et en sol infertile. C'est un choix entre ceux qui travaillent à faire progresser la médecine et à donner la santé aux corps et ceux qui ne fabriquent que des armes de destruction pour déchirer les corps. C'est un choix entre ceux qui exportent l'innovation et la technologie et ceux qui n'exportent que la terreur.

Le soleil s'est couché sur Beyrouth il y a quelques heures et se lèvera sur Haïfa dans quelques heures. La nuit qui unit ces deux villes ensanglantées dit l'histoire de deux villes, de deux peuples et de deux religions. Elle met fin au jour saint des Musulmans et annonce le sabbat juif, jour saint de repos et de paix. Puisse le soleil se lever sur un jour nouveau pour nos deux peuples, un jour de paix, de tolérance et de prospérité pour nos enfants et pour les générations à venir – un sabbat de paix. *Shabbat shalom.*

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi terminé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 10.